

Interview de Norbert Schwaiger: l'accès aux documents du Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

Source: Interview de Norbert Schwaiger / NORBERT SCHWAIGER, Raquel Valls.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 22.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:03:32, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_norbert_schwaiger_l_acces_aux_documents_du_conseil_bruelles_22_novembre_2006-fr-d3e6b3fe-937e-4f8b-9546-988bof52ce7a.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Norbert Schwaiger: l'accès aux documents du Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

[Raquel Valls] Est-ce que, dans cette approche d'ouverture, l'arrivée des pays scandinaves a eu un effet sur la politique de transparence?

[Norbert Schwaiger] Oui bien sûr. Il est clair... Le détonateur était le risque qui pesait sur la ratification du traité de Maastricht, n'est-ce pas. Mais il est clair, avec l'arrivée notamment des pays scandinaves – les Autrichiens étaient moins intéressés à ça – et particulièrement la Suède, qui avait des règles internes qui donnaient par exemple un droit d'accès à tous les documents officiels, pas seulement pour la presse, mais pour tout citoyen n'est-ce pas. Ça renforçait le courant dans la direction de la transparence n'est-ce pas. Et par exemple, la pratique que la délégation suédoise, ou le gouvernement, l'administration suédoise a fait chez eux avec les documents du Conseil: ils les considéraient comme documents officiels suédois et les soumettaient, avec peu d'exceptions, aux mêmes règles, n'est-ce pas, que leurs documents internes.

Au début, c'était un peu *shocking* pour des gens qui avaient les idées traditionnelles à Bruxelles, mais comme la transparence était lancée, ça contribuait à réfléchir aussi sur l'accès aux documents, et si vous voyez les résultats actuels, n'est-ce pas, au début, on voulait établir des codes très étroits, des procédures pour relâcher des documents assez compliquées, assez bureaucratiques, mais il faut là voir aussi le développement des moyens informatisés, n'est-ce pas, les réseaux sur ordinateur, sur réseau informatique.

La première chose qui a aidé au public de savoir ce qu'ils pouvaient demander comme documents, c'était de faire un inventaire de tous les documents qui apparaissent sur le site du Conseil et donc était l'information de base, qu'est-ce qui existe dans un domaine. Donc qu'est-ce que je peux demander. Après on pouvait encore faire courir des procédures, n'est-ce pas. Mais au début, les gens ne savaient pas, puisque les documents n'étaient pas publiés, même pas leur titre n'est-ce pas.

Alors ça c'était tout à fait essentiel, donc il faut voir ce développement technologique qui a certainement favorisé beaucoup la réalisation de la transparence par des moyens informatisés. Le Danemark, qui avait fait une politique d'information assez ouverte à l'égard de sa propre presse – mais qui était à peine remarquée, parce que cela se faisait en danois, évidemment – s'est rallié un peu, et même beaucoup, aux initiatives suédoises, et aussi qui étaient partagées dans une large partie par la Finlande.